



Mobilité & relocation professionnelle  
Pack Mobilité - Lettre de mission

M o Mme o Mlle o

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Ville de mobilité : \_\_\_\_\_

**ARKAE (SAS) KEESEEEK FRANCE**

10 Rue de Haguenau, 67000 Strasbourg, FRANCE

Tel : 09 72 60 28 16 E-mail : contact@keeseek.com

SIREN : 807 956 834 (RCS de Strasbourg)

Merci de bien vouloir renseigner les informations suivantes afin de valider votre demande d'Aide Mobili-Pass® auprès d'Action logement®. Un formulaire de recherche de logement vous sera envoyé permettant d'affiner votre demande.

**Votre recherche de logement :**

Date d'emménagement souhaitée : \_\_\_\_\_ Localisation souhaitée : \_\_\_\_\_

Type de logement souhaité : \_\_\_\_\_ Montant du loyer : \_\_\_\_\_

Vos informations professionnelles :

Nom de votre entreprise : \_\_\_\_\_ Interlocuteur RH : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_

Future profession: \_\_\_\_\_

Date d'embauche ou de mutation : \_\_\_\_\_

Le client (le mandant) charge KEESEEEK FRANCE (le mandataire) d'effectuer les missions composant le Pack Mobilité :

**RECHERCHE DE LOGEMENT :**

- Conseil et assistance à la définition des besoins
- Prospection (petites annonces et agences immobilières)
- Pré-visites Sélection et prise de rendez-vous avec les bailleurs

**DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :**

- Constitution des dossiers MOBILI-PASS® et AVANCE LOCA-PASS®
- Assistance à l'état des lieux
- Branchement des fluides : eau – électricité – gaz
- Signature du bail de location
- Remise des clés
- Ainsi que toutes autres démarches nécessaires au bon déroulement de la mission confiée

**Montant de la recherche : ..... EUROS €**

KEESEEEK FRANCE

10 Rue de Haguenau 67000 Strasbourg, FRANCE

Email : contact@keeseek.com / Tel : 09 72 60 28 16

Siret : 80795683400020 RCS Strasbourg

## Conditions d'éligibilité de l'aide MOBILI-PASS® (règlementation de l'U.E.S.L.) :

- Être muté(e) ou recruté(e) dans une entreprise privée d'au moins 10 salariés,
- Déménager à plus de 70 km de son ancien domicile suite à un recrutement ou une mutation,
- Ne pas avoir déjà bénéficié de l'aide MOBILI-PASS® au cours des deux dernières années.
- Respecter le plafond de ressources PLI ci-dessous (nous consulter pour plus de précisions).

### Plafonds des ressources 2020 PLI (Prêt Locatif Intermédiaire) Pour les conventions à loyer intermédiaire en métropole

Composition du ménage du locataire	Zone A bis (€)	Zone A (€)	Zone B1 (€)	Zone B2 (€)	Zone C (€)
Personne seule	38 465	38 465	31 352	28 217	28 217
Couple	57 489	57 489	41 868	37 681	37 681
Personne seule ou couple ayant 1 personne à charge <sup>(1)</sup>	75 361	69 105	50 349	45 314	45 314
Personne seule ou couple ayant 2 personnes à charge	89 976	82 776	60 783	54 705	54 705
Personne seule ou couple ayant 3 personnes à charge	107 053	97 991	71 504	64 354	64 354
Personne seule ou couple ayant 4 personnes à charge	120 463	110 271	80 584	72 526	72 526
Personne à charge supplémentaire	+ 13 421	+ 12 286	+ 8 990	+ 8 089	+ 8 089

### Zones géographiques

Zone A bis : Paris et 76 communes des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Zone A: agglomération de Paris (dont Zone A bis.), la Côte d'Azur, la partie française de l'agglomération genevoise, certaines agglomérations ou communes où les loyers et les prix des logements sont très élevés.

Zone B1 : certaines grandes agglomérations ou communes où les loyers et le prix des logements sont élevés, une partie de la grande couronne parisienne non située en zone A bis ou A, quelques villes chères.

Zone B2 : villes-centre de certaines grandes agglomérations, grande couronne autour de Paris non située en zone A bis, A et B1, certaines communes où les loyers et les prix des logements sont assez élevés, communes de Corse non situées en zone A ou B1

Zone C : reste du territoire



## Mobilité & relocation professionnelle Pack Mobilité - Lettre de mission

**Prestations financées par l'aide MOBILI-PASS®** (pour les zones A, B1, B2 et C - réglementation de l'U.E.S.L.) :

- Entretien d'identification des besoins (Définition des critères de recherche),
- Recherche de logements (particulier à particulier et/ou agences immobilières),
- Accompagnement lors des journées de visites de logements,
- Accompagnement lors de la signature du bail,
- Branchement des fluides (Electricité – Eau – Gaz),
- Accompagnement lors de l'état des lieux,
- Demande de devis de déménagement,

Le salarié a également pris connaissance des prestations qui ne peuvent pas être prises en charge au titre de l'aide Mobili-Pass® sous forme de subvention, à savoir :

- Les frais de déménagement
- Les frais d'annonces immobilières ou frais d'achat de liste
- Les états des lieux
- Les frais de diagnostics immobiliers et certificat loi Carrez
- Les frais de traduction de documents
- Les frais de branchement ou de raccordement (ouverture de compteurs...)
- Les frais de formalités d'immigration
- Les frais d'agence immobilière
- Les formalités de changement d'adresse
- Les prestations d'assistance juridique
- Les informations sur les aides sollicitées.

### **KEESEEEK FRANCE s'engage à :**

- Prendre contact avec le salarié dans un délai de 24h à compter de la réception de la lettre de mission complétée et signée,
- Accompagner le salarié jusqu'à la fin des prestations citées ci-dessus,
- Présenter un minimum de 3 logements pour une recherche locative, ces logements répondant aux caractéristiques indiquées dans le formulaire de recherche de logement par le salarié
- Transmettre au client une facture liée à la recherche de logement afin qu'il puisse la joindre à son dossier Mobili'Pass® en vue d'un remboursement

### **Le salarié s'engage à :**

- Respecter l'ensemble des critères d'éligibilité à l'aide Mobili-Pass® mentionnés ci-dessus,
- Ne signer qu'une seule lettre de mission,
- Compléter la demande d'aide MOBILI-PASS®, qui sera pré-remplie par votre interlocuteur et fournir toutes les pièces justificatives exigées pour le règlement à KEESEEEK FRANCE
- Régler le montant de la recherche de logement si elle aboutit à la signature d'un contrat locatif

En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente relatives aux prestations de KEESEEEK FRANCE.

KEESEEEK FRANCE

10 Rue de Haguenau 67000 Strasbourg, FRANCE

Email : [contact@keeseek.com](mailto:contact@keeseek.com) / Tel : 09 72 60 28 16

Siret : 80795683400020 RCS Strasbourg



Mobilité & relocation professionnelle  
Pack Mobilité - Lettre de mission

KEESEEEK FRANCE s'engage à réaliser les missions indiquées ci-dessus, pour lesquelles elle a été chargée par le mandant.

Le mandant charge KEESEEEK FRANCE de réaliser les missions du Pack Mobilité et accepte les conditions générales de vente de KEESEEEK FRANCE.

Fait à \_\_\_\_\_ à la demande des parties, le \_\_\_\_\_  
Le représentant ou salarié Mme/ M \_\_\_\_\_

KEESEEEK France

Le représentant ou salarié Mme/ M \_\_\_\_\_

Signature de KEESEEEK France

Signature du mandant

Précédée des mentions  
« lu et approuvé »

Précédée des mentions  
« lu et approuvé »

KEESEEEK FRANCE

10 Rue de Haguenau 67000 Strasbourg, FRANCE  
Email : [contact@keeseek.com](mailto:contact@keeseek.com) / Tel : 09 72 60 28 16  
Siret : 80795683400020 RCS Strasbourg